



adapei 33

FO-FH Cestas

FOYER OCCUPATIONNEL

ACCUEIL DE JOUR

FOYER D'HÉBERGEMENT

LIVRET D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?

L'Adapei33 est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique, avec autisme ou polyhandicapées.

Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

La Section locale Métropole

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.

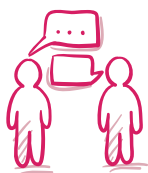
Les Déléguées à l'Action Associative sont vos interlocutrices privilégiées sur le FO-FH.

Vos contacts associatifs :

Responsable Section locale Métropole :

Magali Bordes

Tél. 06 10 33 09 75 - magali.bordes@adapei33.com



Déléguées à l'Action Associative du FO-FH de Cestas :

Dominique Amoros - 06 77 77 75 06

dominique.amoros@adapei33.com

Sylvie Courrouyan - 06 03 02 45 27

sylvie.courrouyan@adapei33.com

L'Adapei33 en quelques chiffres



3 300

Personnes
accompagnées



10 500

Proches
concernés



600

Adhérents



1 300

Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches,
venez d'intégrer un établissement de l'Adapei 33.

Depuis 1958, nous avons à cœur d'assumer cette mission
avec sérieux et engagement.

Au-delà de notre expertise en accompagnement,
nous défendons des valeurs fortes : solidarité, respect
et humanisme.

Votre voix compte pour les faire vivre au quotidien.
Votre participation est précieuse.
Je reste à votre écoute,

Nathalie Remy

Présidente de l'Adapei 33



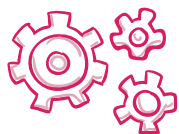
Bienvenue au FO-FH de Cestas

Vous venez d'intégrer le foyer
de Cestas.

Ce nouvel environnement peut être
source de multiples interrogations.
Notre volonté est de tout mettre
en œuvre pour que votre
accompagnement se déroule dans les
meilleures conditions possibles.

L'équipe du FO-FH reste à votre
écoute et à celle de vos proches pour
toutes les questions que vous pouvez
vous poser.

L'équipe du foyer de Cestas



Les dispositifs d'accompagnement du foyer de Cestas

Le Foyer de Cestas dispose d'un Foyer Occupationnel (FO), d'un Accueil de Jour (AJ) et d'un Foyer d'Hébergement (FH).

Il accueille des personnes en situation de handicap mental.

L'établissement dispose de 76 places :

- **Foyer Occupationnel**

19 places d'accueil permanent

1 place d'accueil temporaire

- **Foyer d'Hébergement**

37 places d'accueil permanent

1 place d'accueil temporaire

- **Accueil de jour**

12 places



L'accompagnement à l'autonomie et à la vie sociale

Les 4 unités FO et l'accueil de jour accueillent des personnes d'âge et de profils différents.

Chacune bénéficie d'un espace de vie privé respectant son intimité et d'un cadre de vie adapté à ses difficultés, ses besoins et ses aspirations.



Les temps d'accompagnement sont adaptés au rythme de chacun. Ils visent le maintien ou le développement de l'autonomie (de la guidance, à l'aide).

Les équipes et partenaires proposent un panel d'activités et sorties visant l'épanouissement, l'autonomie sociale et l'inclusion



L'accueil **temporaire**

Les **places d'accueil temporaire** sont organisées pour proposer du répit aux aidants et/ou pour la personne, mais également pour faire une évaluation (par exemple lors d'un dépôt de dossier de candidature).



Les étapes clés de votre accompagnement

1 Le contrat de Séjour

Lors de votre admission définitive, la coordonnatrice de votre unité vous remettra plusieurs documents, qui vous seront expliqués ainsi qu'à votre tuteur. Certains documents sont à renseigner et à signer : le **contrat de séjour**, la charte des droits et libertés, le règlement de fonctionnement, votre personne de confiance et le droit à l'image.

2 Le recueil de vos attentes

Vous expliquez vos envies, ce que vous aimez faire ou n'aimez pas faire. Vous expliquez vos habitudes de vie et vos aspirations.

Un référent professionnel vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée de votre **projet personnalisé**.

3 Le recueil de vos besoins

L'équipe du foyer de Cestas évalue vos capacités et compétences, avec vous et vos proches, en lien avec les actes de la vie quotidienne. *Je suis évalué(e) pour savoir si j'ai besoin d'aide pour m'habiller, pour me déplacer hors de l'établissement, pour réaliser de petits achats...*





Vous êtes partie prenante dans l'évaluation de vos besoins, pour que nous ayons une vision globale de vos capacités et pour que nous puissions ensemble élaborer votre projet personnalisé.

4 L'élaboration de votre projet personnalisé

Vous exprimez vos souhaits en terme d'accompagnement que ce soit pour les actes de la vie quotidienne, vos activités et loisirs... *Quelle communication adaptée peut m'aider à exprimer mes choix ? Quelles activités peuvent m'aider à gagner en autonomie ? Que puis-je faire pour participer à la vie de l'établissement ? Que puis-je faire pour m'insérer dans la vie de la cité ?*

5 La mise en œuvre de votre projet personnalisé

L'équipe du foyer de Cestas vous accompagne dans la réalisation de votre projet.

J'adapte mon emploi du temps à mes envies avec l'aide des professionnels....

A tout moment, votre projet personnalisé peut être adapté en fonction de vos besoins et envies, de celles de vos proches et des observations de l'équipe pluridisciplinaire.



Qu'est-ce que...

Le projet personnalisé

Le projet personnalisé détermine les objectifs de la personne accueillie et comment ils vont être mis en place au foyer.

Il est réactualisé tous les ans

Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est un accord officiel entre l'établissement, la personne accueillie, et un représentant légal. Il définit vos conditions de vie.



Les prestations qui vous sont proposées

Pour répondre à vos besoins et à vos attentes, exprimés dans le cadre de votre projet personnalisé, le foyer de Cestas vous propose différentes prestations.

1 Des prestations **d'accueil et d'hébergement**

Votre accompagnement quotidien est adapté au plus près de vos besoins.

Vous pouvez être accueilli(e) :

- En internat
- En accueil en journée
- En accueil temporaire (90 jours maximum par an)

Votre lieu de vie s'adapte à vos besoins de manière individualisée (chambre de couple, aménagement de la chambre...)

Les repas préparés sur place par un prestataire extérieur, sont servis au self. Vous pourrez les prendre au restaurant ou sur les salles à manger des unités, voire dans votre chambre si vous avez besoin de vous isoler.

Votre linge est entretenu par la blanchisserie de l'ESAT de Magellan. L'entretien de l'établissement est assuré pour la partie nettoyage par un prestataire extérieur.



2 Des prestations d'accompagnement et d'inclusion

L'accompagnement à l'autonomie est organisé autour de vos besoins du quotidien (toilette, repas...).

Les professionnels mettront tout en œuvre pour vous permettre de préserver et/ou développer vos capacités.

Des activités vous sont proposées en fonction de vos capacités et de vos désirs, en lien avec votre projet personnalisé.

Les activités proposées par les équipes et les partenaires sont diverses (jardin, cuisine, vélo, voile, marche, percussions, arts graphiques, bénévolat ...)

Elles animent la vie de l'établissement et visent l'épanouissement et l'inclusion.

Une prestation apprentissage des transports est proposée.

En fonction de votre autonomie vous pourrez vous déplacer seul à l'extérieur ou accompagner par un chauffeur ou un éducateur.

3 Des prestations d'accompagnement social

L'assistante sociale de l'établissement vous renseigne sur vos droits et vous accompagne dans les démarches à caractère social (dossier MDPH, ouverture des droits, CCAS...).



Communication adaptée

Une attention particulière est portée au développement et au maintien des modalités de communication adaptée (pictogrammes, Facile à lire et à comprendre...).

4 Des prestations d'accompagnement à la santé

Le foyer assure une veille de votre état de santé physique et mentale. Il vous accompagne dans la démarche de soin auprès des services de médecine.

Une psychologue est présente et se tient à votre disposition.

L'équipe d'accompagnement au quotidien assure l'aide à la prise des médicaments préparés par la pharmacie, dans le respect de la prescription médicale.

L'établissement a développé plusieurs partenariats para-médicaux avec des cabinets d'infirmiers libéraux et des kinésithérapeutes, qui assurent des prises en charge sur prescription médicale. Un pédicure/podologue intervient également en fonction de vos besoins.

Si vous avez besoin de soins spécifiques (dentaires, ophtalmologiques, CMP [Centres Médico-Psychologiques]...), un membre de l'équipe peut vous accompagner vers la médecine de ville. Vos proches sont associés au suivi médical.



Accès aux soins

L'équipe médicale et paramédicale de l'établissement travaille en lien avec le **Centre Expert Handicap** (CEH) de l'hôpital Bagatelle de Talence.

Le centre accueille des patients non ou mal-communicants et ayant des difficultés à accéder à la médecine de ville classique.



Vos droits

Le Comité d'éthique

Depuis 2021, l'Adapei 33 s'est dotée d'un Comité d'éthique pour prévenir et répondre aux risques liés aux non-respect de ses valeurs fondamentales.

Le Comité d'éthique est une instance interdisciplinaire et consultative qui permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, membres de la famille, salariés, partenaires...) peuvent saisir le Comité d'éthique face à une situation complexe et singulière qui vient se confronter à des valeurs ou des principes d'intervention.

Comment saisir le Comité d'éthique ?

- Par mail : comite.ethique@adapei33.com
- Par formulaire sur le site internet : adapei33.com
- Par courrier à : Adapei 33 - Comité d'éthique

Bureaux du Lac II - Bât. R -39 rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex

Votre personne de confiance



Vous avez le droit de choisir une personne de confiance.



La personne de confiance vous aide à connaître et à comprendre vos droits.



La personne de confiance vous aide à exprimer vos choix. Elle est votre porte-parole, par exemple lors de votre projet personnalisé.



Vous pouvez choisir votre personne de confiance parmi vos proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



Maintien du lien avec vos proches

Dans la mesure du possible, l'établissement mettra tout en œuvre, pour maintenir le lien avec vos proches (contact téléphonique, retour week-end, PCH, visite sur l'établissement, visite à domicile, etc...)

L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée par l'Adapei33 a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives
(dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations indispensables et pertinentes pour votre accompagnement.

Ces informations sont confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque vous quitterez l'établissement, vous pourrez partir avec votre dossier. Sinon, il conservera ces données pendant 5 ans.

Si vous souhaitez consulter votre dossier :

- **Pour un accès partiel** : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande à un professionnel de l'établissement.
- **Pour voir l'ensemble du dossier**, faites une demande écrite à la direction de l'établissement. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui vous concernent, en adressant votre demande au directeur du service.



Règlement Général sur la Protection des Données

Parce que vous êtes au cœur de votre parcours et de l'Association, l'Adapei33 vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre accord pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications.

La bientraitance & la maltraitance

L'Adapei 33 suit les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Ces recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement. **C'est ce qu'on appelle la bientraitance.**

Depuis fin 2024, l'Adapei 33 a mis en place une stratégie de bientraitance et sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance. Vous et/ou votre famille pouvez signaler une situation de maltraitance via une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés.

☎ **05 24 99 03 54**
@ **maltraitance@adapei33.com**

Cette adresse mail et ce numéro de téléphone sont affichés dans tous les établissements.

Les informations qui arriveront sur ce numéro de téléphone ou messagerie seront transmises au service qualité de l'Adapei 33.

Il existe aussi un numéro court mis en place par l'État pour signaler les actes de maltraitance commis sur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : ☎ **3977**

Vous êtes **victime** ou **témoin** d'un acte de maltraitance ?

Agissez, signalez !



① Personne accompagnées - Familles

☎ 05 24 99 03 54

@ maltraitance@adapei33.com

② Professionnel(le)s

☎ Faites une déclaration d'événement indésirable (EI)

Personnes âgées
personnes
handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :

☎ **3977**

C'est d'un appel gratuit. Ouvert de nuit au samedi de 18 h à 1 h.
Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.





Les représentants des personnes accueillies peuvent se faire assister d'une tierce personne afin de permettre la compréhension de leurs interventions.

Votre participation et celle de votre famille

- au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est un groupe de personnes élues notamment parmi les personnes accueillies et les familles.

Le CVS permet de participer concrètement à la vie du foyer en faisant des propositions d'améliorations sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités et le règlement de fonctionnement.

Chaque personne composant le CVS (personnes accueillies, familles et professionnels) peut présenter sa candidature pour être élue membre du CVS et représenter l'ensemble des personnes le composant.

- à la vie de l'établissement

La participation des familles est importante et constitue un facteur d'amélioration de l'accompagnement : une meilleure compréhension de l'établissement, des méthodes de communication employées et des activités.

Vos recours en cas de non-respect de vos droits

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision qui concerne votre accompagnement, vous pouvez faire un recours en suivant le processus ci-dessous : d'abord en contactant le directeur de l'établissement et jusqu'au défenseur des droits si nécessaire.



1. CONTACTEZ LE DIRECTEUR

Contactez le directeur de l'établissement ou du service à l'oral ou à l'écrit



2. CONTACTEZ LA DIRECTION GÉNÉRALE ADAPEI 33

39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II Bâtiment R,
33049 Bordeaux
ou par mail à siege@adapei33.com



3. CONTACTEZ UN MÉDIATEUR EXTERNE

Un médiateur externe est une personne qualifiée mandatée par le Conseil départemental de la Gironde

- Par téléphone au 05 56 99 66 99
- Par courrier : Département de la Gironde
DGAS/PSA/DAPA/SESPH
Personnes qualifiées
Immeuble Gironde Égalité
CS 71223 - 1 esplanade Charles De Gaulle
33074 Bordeaux Cedex
- Par courriel : personnesqualifiees@gironde.fr



4. CONTACTEZ LE DÉFENSEUR DES DROITS

M. Lin Daubech : ☎ 09 69 39 00 00
www.defenseurdesdroits.fr



Santé & assurance



Absences pour maladie

"L'arrêt-maladie" au domicile de la famille

Le Conseil départemental autorise 5 jours d'absence maladie au domicile familial.



Assurance Responsabilité Civile

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'établissement pour toutes les personnes accueillies. Elle couvre les dommages qu'elles pourraient causer de manière involontaire.



Assurance maladie et mutuelle

Chaque personne accueillie de façon permanente est prise en charge au titre de l'assurance maladie.

Le représentant légal a la responsabilité de mettre en place une mutuelle permettant de couvrir la totalité des frais de santé.



Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées au fonctionnement de l'établissement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui vous est remis à l'admission.



Transport

Une navette Prox'bus fait le trajet matin et soir du foyer à l'ESAT de Pessac Magellan.



Les informations pratiques



Jours d'ouverture

Le Foyer de Cestas est ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre, week-ends et jours fériés. Une équipe de nuit assure la surveillance, l'accompagnement et le soin, la nuit.



Ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

Comment contacter le foyer de Cestas ?



Foyer de Cestas
1 chemin du Biala
33610 Cestas

@ foyer.cestas@adapei33.com

- 📞 Administration : 05 57 97 14 20
- 📞 Les Chenes : 06 25 03 46 34
- 📞 Accueil de jour : 06 27 72 46 42
- 📞 Les Cyprès : 06 25 03 46 35
- 📞 Coordonnatrices : 05 56 33 69 47
- 📞 Les Châtaigniers : 06 25 03 46 36
- 📞 Surveillants de nuit : 06 17 90 04 69
- 📞 Psychologue / Assistante sociale :
05 57 97 14 21

Retours week-ends en famille

Pour les retours au domicile familial, le week-end et lors des vacances, il est possible de faire une demande de PCH transport (Prestation de Compensation du Handicap).

Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous invitons à vous rapprocher de l'assistante sociale de l'établissement et de l'équipe de coordination.



Des participations financières peuvent vous être demandées pour financer certaines sorties culturelles ou séjours.



Coût de l'accompagnement et aide sociale à l'hébergement

L'accueil et l'accompagnement d'une personne orientée en Foyer Occupationnel ou en Foyer d'Hébergement, sont financés par le Conseil départemental, si la personne est admise à l'aide sociale.

La demande d'aide sociale doit être adressée au Conseil départemental du domicile de secours, dans un délai de 2 mois maximum, à compter de la date d'entrée définitive sur l'établissement.

En contrepartie, une part de ses ressources est prélevée par le Conseil départemental. Après ce versement, il lui restera au minimum 30 % de l'AAH.

Si la personne n'est pas admise à l'aide sociale, l'intégralité des frais d'accueil et d'accompagnement reste à sa charge.

Absences pour convenances personnelles (Congés, retours en familles...)

Dans le cadre de l'hébergement à temps complet, le bénéficiaire de l'aide sociale a le droit chaque année civile à 35 jours de congés qui s'ajoutent aux week-end et jours fériés.

Au-delà des 35 jours d'absences autorisées, l'établissement facturera au bénéficiaire le prix de journée fixé par l'autorité de tarification, pour chaque jour d'absence complémentaire.



Contacts utiles

MDPH - 1 Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux
Tél. 05 56 99 66 99 - www.mdp33.fr

Caisse d'Allocations Familiales : 08 10 25 33 10 - www.caf.fr

Sécurité Sociale

Tél. 0 811 70 36 46 - <https://www.ameli.fr>

Annexes au livret d'accueil

Les documents qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La charte des droits et libertés
- Le droit à l'image
- Le Règlement Général sur la protection des données (RGPD)
- L'information sur la désignation de la personne de confiance
- Le plan d'accès à l'établissement
- Le formulaire de vos dernières volontés

Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme du FO-FH Cestas

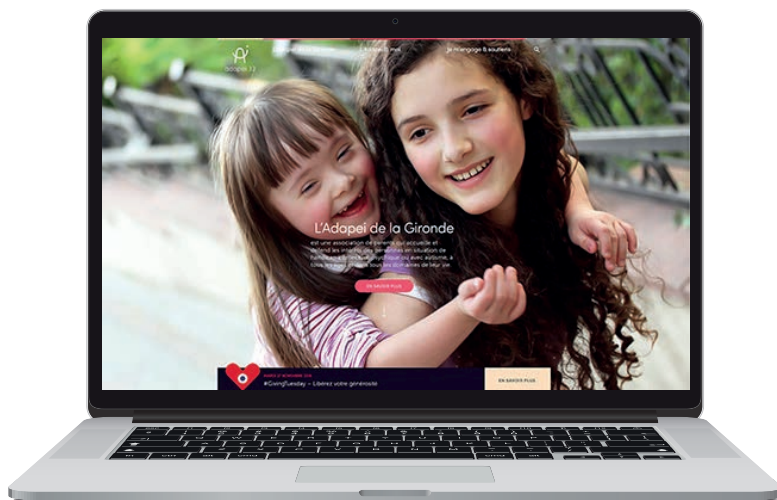
Les documents de présentation de l'Adapei 33

- Le flyer de la Section locale Métropole
- Le Projet associatif

A - Z Lexique des abréviations

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CEH :	Centre Expert Handicap
CVS :	Conseil de la Vie Sociale
FAM :	Foyer d'Accueil Médicalisé
FO :	Foyer Occupationnel
IDE :	Infirmier Diplômé d'État
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH :	Prestation de Compensation du Handicap

Actualités
Agenda
Informations
Parutions
Offre de services
Etc...



Retrouvez l'Adapei 33 sur



adapei33.com
entreprise.adapei33.com

Crédits photos ® - Les photos de ce livret d'accueil ont été prises par le foyer de Cestas. Merci aux personnes accueillies et à leur famille qui ont accepté leur diffusion.

Adapei 33

Bureaux du Lac II - Bât. R
39, rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

